

---

États financiers du  
Réseau local d'intégration des  
services de santé de Simcoe Nord  
Muskoka

31 mars 2021

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-16

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration du  
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats et de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »). Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 23 juin 2021

# Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

## État de la situation financière

Au 31 mars 2021

		2021	2020
		\$	\$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		<b>18 276 344</b>	16 347 663
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)	12	<b>80 125 467</b>	4 825 043
Débiteurs		<b>2 616 441</b>	704 377
Charges payées d'avance		<b>506 297</b>	490 571
		<b>101 524 549</b>	22 367 654
Immobilisations	5	<b>21 857</b>	49 797
		<b>101 546 406</b>	22 417 451
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		<b>11 413 608</b>	11 834 387
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	12	<b>80 125 467</b>	4 825 043
Montant à verser au Ministère	3	<b>9 748 016</b>	5 463 201
Produits différés		<b>106 771</b>	98 089
		<b>101 393 862</b>	22 220 720
Avantages sociaux futurs	10	<b>1 355 900</b>	1 362 400
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	<b>21 857</b>	49 797
		<b>102 771 619</b>	23 632 917
Engagements et éventualités	7 et 8		
<b>Passif net</b>		<b>(1 225 213)</b>	(1 215 466)
		<b>101 546 406</b>	22 417 451

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



William Hatanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité de vérification

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2021

		2021	2020
	Notes	\$	\$
<b>Produits</b>			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	12	<b>1 067 653 028</b>	887 400 597
Financement fourni par le Ministère – activités et initiatives		<b>118 878 033</b>	111 745 795
Santé Ontario – division Action Cancer	4	<b>544 886</b>	549 196
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	<b>27 940</b>	36 594
Autres recouvrements	4	<b>156 629</b>	411 786
		<b>119 607 488</b>	112 743 371
<b>Total des produits</b>		<b>1 187 260 516</b>	1 000 143 968
<b>Charges</b>			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	12	<b>1 067 653 028</b>	887 400 597
Activités et initiatives			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile/en clinique		<b>68 379 250</b>	62 675 520
Services à l'école		<b>1 068 782</b>	2 733 113
Services de soins de fin de vie		<b>3 903 561</b>	2 347 214
Salaires et avantages		<b>32 248 741</b>	33 272 057
Fournitures médicales		<b>8 204 453</b>	5 771 904
Location de matériel médical		<b>2 947 286</b>	2 137 529
Fournitures et charges diverses	4	<b>2 827 475</b>	3 769 440
Amortissement		<b>27 940</b>	36 594
		<b>119 607 488</b>	112 743 371
<b>Total des charges</b>		<b>1 187 260 516</b>	1 000 143 968
Excédent des produits sur les charges avant les éléments qui suivent		-	-
Charges non capitalisées liées aux avantages du personnel	10	<b>6 500</b>	(1 200)
Charge liée au fonds de soins	15	<b>(16 247)</b>	(209 208)
<b>Excédent des charges sur les produits</b>		<b>(9 747)</b>	(210 408)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2021

---

	<b>Fonds de soins</b>	<b>Avantages du personnel</b>	<b>2021 Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b>146 934</b>	<b>(1 362 400)</b>	<b>(1 215 466)</b>
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges avant les éléments qui suivent	<b>(16 247)</b>	<b>6 500</b>	<b>(9 747)</b>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>130 687</b>	<b>(1 355 900)</b>	<b>(1 225 213)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021

	Notes	2021 \$	2020 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent des charges sur les produits		(9 747)	(210 408)
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		27 940	36 594
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	6	(27 940)	(36 594)
		(9 747)	(210 408)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9	1 938 428	2 263 765
Augmentation nette de la trésorerie		1 928 681	2 053 357
Trésorerie au début de l'exercice		16 347 663	14 294 306
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>18 276 344</b>	<b>16 347 663</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) La prestation de services de soins à domicile et de services communautaires comprend des services de santé et des services sociaux, de l'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité, et la fourniture de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. Le RLISS est en outre responsable de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

Le 17 mars 2021, conformément au paragraphe 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le Ministère de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté ordonnant le transfert de certains actifs, passifs, droits et obligations du RLISS, principalement ceux liés aux activités de planification, de financement et d'intégration décrites en a) ci-dessus, à Santé Ontario. Certains postes du personnel ont également été transférés à Santé Ontario, et le transfert a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Exerçant désormais ses activités sous le nom Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Simcoe Nord Muskoka, le RLISS continuera d'être responsable de la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique. Les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés à titre de membres du conseil d'administration du RLISS le 8 mars 2018, et ils continueront d'agir à ce titre jusqu'à ce qu'un nouveau conseil ait été nommé.

Un protocole d'entente entre le RLISS et Santé Ontario décrivant le processus devant être suivi à l'égard du transfert de certains actifs et passifs entre ces deux parties en vertu de l'arrêté ordonnant le transfert est actuellement en rédaction. Il est prévu que les montants visés seront principalement des passifs liés aux employés mutés vers Santé Ontario et réaffectés au RLISS dans le cadre du transfert. Les montants des actifs et des passifs transférés ne devraient pas être significatifs (se reporter à la note 4).

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

### *Comptabilisation des produits*

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

### *Ministère de la Santé*

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

### *Immobilisations*

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et agencements	10 ans
Système téléphonique	10 ans

### *Apports reportés afférents aux immobilisations*

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### *Avantages sociaux et congés rémunérés*

Le RLISS offre des prestations déterminées au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages de retraite ainsi que des congés rémunérés à certains groupes d'employés. Ces avantages comprennent un régime de retraite, un régime d'assurance maladie et de soins dentaires et des congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis. Le RLISS a adopté les politiques suivantes en ce qui concerne la comptabilisation de ces avantages offerts aux employés :

- a) Les coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi font l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux coûts des soins de santé, aux échelles salariales futures, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des estimations et des gains ou des pertes découlant des écarts entre les prévisions et la réalité est amorti en résultat sur la durée de service résiduelle estimative des groupes d'employés, de manière linéaire.
- b) Les coûts liés au régime de retraite multiemployeurs à prestations déterminées correspondent aux cotisations de l'employeur au régime durant la période.
- c) Le coût des avantages liés aux congés de maladie dont les droits ne sont pas acquis fait l'objet d'un calcul actuariel qui repose sur la meilleure estimation de la direction quant aux échelles salariales futures, à l'utilisation des avantages auxquels les employés ont droit et aux taux d'actualisation. L'ajustement de ces coûts en raison de modifications des hypothèses actuarielles ou de la réalité est comptabilisé sur la durée de service résiduelle moyenne des employés.
- d) Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les passifs susmentionnés correspond à la meilleure estimation de la direction quant au coût d'emprunt du RLISS.

### *Instruments financiers*

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### Notes complémentaires

31 mars 2021

### 3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars.

	<b>2021</b>	2020
	<b>\$</b>	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	<b>5 463 201</b>	2 435 589
Ajustement de financement à l'égard des activités de l'exercice précédent	<b>(2 675 692)</b>	—
Financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice considéré		
Intérêts gagnés sur les soldes bancaires	<b>162 991</b>	407 381
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	<b>6 797 516</b>	2 620 231
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	<b>9 748 016</b>	5 463 201

### 4. Opérations entre apparentés

#### *Santé Ontario*

La *Loi pour des soins interconnectés* (la « LSI »), promulguée le 30 mai 2019, comprend des articles importants tels que la création de Santé Ontario, un nouvel organisme de la Couronne, le 6 juin 2019. Santé Ontario est un apparenté du RLISS compte tenu du contrôle conjoint exercé par la province de l'Ontario. Le 2 décembre 2019, le RLISS a conclu un protocole d'entente avec Santé Ontario, et 11 employés du RLISS ne relevant pas des soins à domicile et en milieu communautaire ont été mutés à Santé Ontario. En vertu du protocole d'entente, le RLISS a continué de fournir la rémunération et les avantages sociaux aux employés mutés.

Au cours de l'exercice, le RLISS a engagé un montant de 1 854 616 \$ (2020 – 688 270 \$, pour la période allant du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020) au titre des salaires et des charges sociales pour les 11 employés mutés, dont un montant de 108 314 \$ (2020 – 85 294 \$) demeure dans les créditeurs et charges à payer à la clôture de l'exercice. Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net ainsi que dans l'état de la situation financière.

En raison d'un changement relatif à l'étendue du transfert, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> avril 2021, deux employés qui avaient été mutés à Santé Ontario le 2 décembre 2019 ont été réaffectés au RLISS.

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé un montant de 544 886 \$ (2020 – 549 196 \$) provenant de Santé Ontario (division Action Cancer) et présenté au poste Santé Ontario – division Action Cancer de l'état des résultats. Le RLISS a également comptabilisé un montant de 135 799 \$ (2020 – 195 180 \$) en financement au titre des infrastructures informatiques de base provenant de Santé Ontario et inclus aux autres recouvrements de l'état des résultats, et il a engagé divers coûts totalisant 26 575 \$ (2020 – 20 201 \$) payés à Santé Ontario, lesquels sont présentés au poste Fournitures et charges diverses de l'état des résultats. À la clôture de l'exercice, un montant de 44 761 \$ (2020 – 130 234 \$) à verser à Santé Ontario était inclus dans les créditeurs et charges à payer.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### Notes complémentaires

31 mars 2021

#### 4. Opérations entre apparentés (suite)

##### Autres RLISS

Au cours de l'exercice, le RLISS a comptabilisé des produits de néant (2020 – 104 238 \$) provenant du RLISS du Centre-Ouest à l'égard d'un financement au titre des technologies habilitantes et des programmes d'aiguillage électronique, qui sont inclus au poste Autres recouvrements de l'état des résultats. En outre, au cours de l'exercice, le RLISS a engagé des charges de 15 600 \$ (2020 – 15 000 \$) au titre des services de traduction offerts par le RLISS de Champlain, lesquelles sont comptabilisées au poste Fournitures et charges diverses de l'état des résultats et dont un montant de 7 500 \$ (2020 – néant) était inclus dans les créditeurs et charges à payer à la clôture de l'exercice.

#### 5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2021 Valeur comptable nette	2020 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	259 375	239 896	19 479	40 674
Logiciels	124 146	124 146	—	—
Matériel	68 841	66 463	2 378	7 134
Améliorations locatives	539 263	539 263	—	—
Mobilier et agencements	355 656	355 656	—	1 989
Système téléphonique	538 086	538 086	—	—
	<b>1 885 367</b>	<b>1 863 510</b>	<b>21 857</b>	49 797

#### 6. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice	49 797	86 391
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	—	—
Amortissement pour l'exercice	(27 940)	(36 594)
Solde à la fin de l'exercice	<b>21 857</b>	49 797

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### Notes complémentaires

31 mars 2021

#### 7. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à diverses dates jusqu'en 2023.

	\$
2022	573 853
2023	40 339
	<u>614 192</u>

#### 8. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites. La direction croit que toute responsabilité découlant de ces poursuites serait adéquatement couverte par l'assurance responsabilité existante.

#### 9. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2021 \$	2020 \$
Montant à recevoir du Ministère	<b>(75 300 424)</b>	(4 502 710)
Débiteurs	<b>(1 912 064)</b>	1 290 592
Charges payées d'avance	<b>(15 726)</b>	(148 770)
Créditeurs et charges à payer	<b>(420 779)</b>	(1 920 799)
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	<b>75 300 424</b>	4 502 710
Montant à verser au Ministère	<b>4 284 815</b>	3 027 614
Produits différés	<b>8 682</b>	13 927
Avantages sociaux futurs	<b>(6 500)</b>	1 200
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<b><u>1 938 428</u></b>	<u>2 263 764</u>

#### 10. Avantages sociaux futurs

Le RLISS comptabilise les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés durant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Ces passifs sont déterminés en fonction d'analyses actuarielles.

##### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Le RLISS offre à certains groupes d'employés des avantages postérieurs à l'emploi, dont un régime d'assurance-vie, d'assurance maladie et de soins dentaires, après leur départ à la retraite. Le RLISS verse 50 % des primes liées à ces avantages à ses retraités non syndiqués. Le RLISS comptabilise ces avantages à mesure qu'ils sont gagnés durant la période de service de l'employé. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2021.

**10. Avantages sociaux futurs (suite)**

*Avantages postérieurs à l'emploi (suite)*

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre de l'évaluation.

	%
Position sur l'échelle salariale	<b>2,00 %</b>
Taux de croissance des coûts des soins de santé	<b>5,57 %</b>
Taux de croissance des coûts des soins dentaires	<b>3,00 %</b>
Taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations constituées	<b>2,60 %</b>

*Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis*

Le RLISS offre chaque année à certains groupes d'employés un nombre déterminé de jours de congé rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Les droits à ces journées ne sont pas acquis, et les employés peuvent se prévaloir de ces congés sur-le-champ. Les employés peuvent accumuler les journées de congé non utilisées, jusqu'à un plafond prévu dans leur contrat de travail. Les journées ainsi accumulées peuvent être utilisées au cours d'exercices ultérieurs, dans la mesure où la maladie ou la blessure de l'employé fait en sorte qu'il doive s'absenter durant une période qui excède le nombre de jours de congés attribué pour l'exercice considéré. Les journées de maladie sont rémunérées en fonction du salaire de l'employé au moment de leur utilisation. Le passif lié aux prestations a été déterminé en fonction d'une évaluation actuarielle à des fins comptables au 31 mars 2021.

L'évaluation des congés pour lesquels les droits ne sont pas acquis se fonde sur la meilleure estimation du RLISS des taux des éléments suivants :

	%
Position sur l'échelle salariale	<b>2,00 %</b>
Taux d'actualisation	<b>2,60 %</b>

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi est calculé comme suit :

	Avantages postérieurs à l'emploi \$	Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis \$	Total du passif \$
Obligations au titre des prestations futures constituées	<b>891 100</b>	<b>882 200</b>	<b>1 773 300</b>
Gains actuariels (pertes actuarielles) non amortis	<b>31 700</b>	<b>(449 100)</b>	<b>(417 400)</b>
Total du passif	<b>922 800</b>	<b>433 100</b>	<b>1 355 900</b>

**10. Avantages sociaux futurs (suite)**

*Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis (suite)*

Le tableau qui suit présente la charge au titre des avantages sociaux pour l'exercice.

	<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>Congés de maladie pour lesquels les droits ne sont pas acquis</b>	<b>Total de la charge</b>
	\$	\$	\$
Coût des prestations pour la période considérée	<b>32 700</b>	<b>71 700</b>	<b>104 400</b>
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	<b>22 600</b>	<b>15 700</b>	<b>38 300</b>
(Gains actuariels) pertes actuarielles amortis	<b>(18 200)</b>	<b>10 600</b>	<b>(7 600)</b>
Total de la charge actuarielle	<b>37 100</b>	<b>98 000</b>	<b>135 100</b>

La tranche non capitalisée du recouvrement au titre des avantages sociaux s'établit à 6 500 \$ (2020 – charge de 1 200 \$).

**11. Régime de retraite**

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 369 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2021 s'est établi à 2 310 502 \$ (2020 – 2 438 758 \$) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2021. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2020. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

## Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

### Notes complémentaires

31 mars 2021

#### 12. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 067 653 028 \$ (2020 – 887 400 597 \$) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs en 2021.

	2021 \$	2020 \$
Gestion d'hôpitaux	<b>663 916 604</b>	505 773 788
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	<b>79 500</b>	79 500
Centres de soins de longue durée	<b>163 323 876</b>	159 635 325
Services de soutien communautaires	<b>20 352 912</b>	18 695 629
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	<b>17 034 579</b>	15 902 606
Centres de soins de santé communautaires	<b>13 091 034</b>	13 311 519
Programmes communautaires de soins de santé mentale	<b>35 335 725</b>	32 541 758
Programmes d'aide aux toxicomanes	<b>9 836 749</b>	8 219 596
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	<b>143 436 564</b>	132 007 664
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	<b>23 400</b>	23 400
Aide aux victimes de lésions cérébrales acquises	<b>1 222 085</b>	1 209 812
	<b>1 067 653 028</b>	887 400 597

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2021, un montant de 80 125 467 \$ (2020 – 4 825 043 \$) était à recevoir du Ministère et inclus au poste Montant à recevoir du Ministère dans l'état de la situation financière. Le montant de 4 825 043 \$ était à verser aux fournisseurs de services de santé et il est inclus dans le tableau qui précède. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats.

#### 13. Risque financier

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

**14. Garanties**

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

**15. Fonds de soins**

Le fonds de soins est un fonds grevé d'une affectation à l'interne. Les dons reçus par l'ancien CASC servent à soutenir les activités du fonds de soins. Le fonds de soins sert à soutenir les besoins des patients, y compris des services de répit pour les aidants et l'achat de matériel médical. Les fonds sont également affectés à la formation du personnel et aux activités de développement organisationnel.

**16. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.